Autorisations de circuler : PPA des hauts - Bretaye

Quoi ?	Pour qui ?	Par qui ?	Comment ?
Autorisations annuelles	uniquement Propriétaires et Exploitants agricoles	Service des Forêts	par e-mail : jean-marc.mathys@ollon.ch
Autorisations temporaires moins de 3 jours	Entreprises / Services pour travaux	Police EPOC	par téléphone : au 024/ 468.17.17
Autorisations temporaires dès 3 jours	Entreprises / Services pour travaux	Service des Forêts	par e-mail : jean-marc.mathys@ollon.ch

informations complémentaires

Les autorisations délivrées sont au porteur, elles peuvent donc être prêtées

Les autorisations annuelles sont envoyées aux propriétaires des bien-fonds, il est de votre responsabilité de les faire suivre à vos locataires

Les entreprises qui sont munies d'une autorisation temporaire doivent transiter par la route des Tailles

Merci de vous conformer au plan des tronçons

COMMUNE D'OLLON

Routes soumises à autorisation

Echelle 1 : 25'000

N° Dossier : Forêt | Date : 27.04.2021

Coordonnées moyennes : 2'571'630 / 1'129'600

Traité par : M.Müller | Format : A4

AUTORISATION

ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RESERVES

SERVICE TECHNIQUE Place du Cotterd 1 CP 17 - 1867 Ollon 024 / 499 01 35 travaux@ollon.ch www.ollon.ch
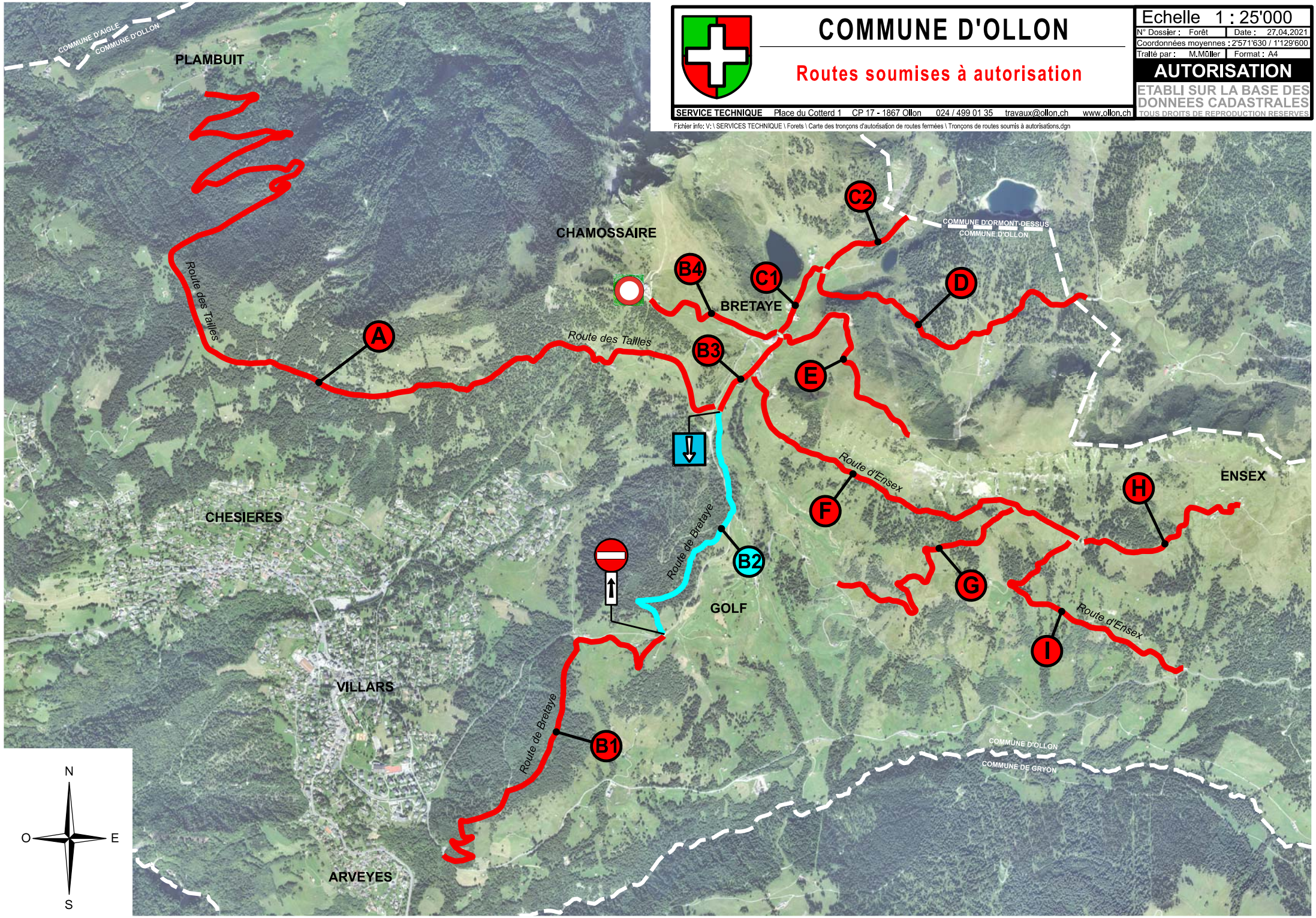
Fichier info: V:\ SERVICES TECHNIQUE \ Forets \ Carte des tronçons d'autorisation de routes fermées \ Tronçons de routes soumis à autorisations.dgn